

Image not found or type unknown



Partage des biens entre demi-frère et soeur. demander les cordon

Par **tegus**, le **03/02/2016** à **16:36**

bonjour, mon père est décédé en octobre 2013. Sa veuve et ses enfants (nos demi-frère et soeur) ne nous ont pas avertis. j'ai envoyé un courrier R.A.R à sa veuve en lui demandant les coordonnées du notaire qui gérait les biens de notre père. j'ai fait ce courrier au nom de mes frères et soeur avec ma seule signature. A ce courrier fallait-il joindre les photocopies de papiers d'identité de chacun ? cette dame est-elle tenue de me répondre ? Merci